



**AVIS du Bureau du CREFOP  
20 juin 2017**

**Objet**

- **Avis sur la répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage**

**AVIS**

- Avis Favorable
- Avis Favorable sous réserve des observations émises (cf. concertation)
- Avis différencié en l'absence de consensus** (cf. avis différencié)

**Avis différencié**

La Région soumet aux membres du Bureau l'avis qu'elle a formulé auprès des OCTA sur la répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage

- **Sur l'ensemble des avis émis par la Région auprès des OCTA, le CREFOP émet un avis favorable consensuel.**
- **Sauf sur l'avis de la Région sur les propositions d'AGEFOS PME** : certains membres du CREFOP, la CPME et la CFTC, **émettent un avis différencié** et ne s'accordent pas avec la Région qui demande à l'OCTA d'augmenter ses prévisions d'affectation vers les CFA du BTP. Le BTP dispose d'un OCTA spécifique (CONSTRUCTYS) et la mission prioritaire d'AGEFOS est de financer le secteur interprofessionnel.

En octobre, un état des lieux sera fait sur les affectations réalisées.